

DELIBERATIONS du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 novembre 2013

POINT VII.4:

Questions financières : Recherche : financement des activités de valorisation des résultats de recherche issus des laboratoires de l'université de Bourgogne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Considérant, d'une part que la création de la SATT Grand-Est un temps prévue pour le début de l'année 2013 n'interviendra finalement qu'à la fin du mois de novembre 2013 ; d'autre part que l'activité de UB Filiale s'est poursuivie tout au long de l'année et ceci notamment dans le secteur de la valorisation des résultats de la recherche des laboratoires de l'université (programme SYNERJINOV), générant pour la filiale des coûts non financés.

Il convient d'examiner la proposition de UB Filiale - Welience de procéder à l'abandon en compte courant, à concurrence de 50 000 €, des dividendes distribués à l'université au titre de 2011 et 2012, respectivement de 204 750 € et 87 500 €. La participation 2011 de l'Université aux bénéfices de uB Filiale, initialement approuvée dans son principe et son montant, mais non encore inscrite aux prévisions budgétaires 2013 s'en trouverait donc ramenée à 37 500 €

APPROUVE, avec 21 pour (unanimité) : la participation 2012 de l'Université aux bénéfices d'uB Filiale, initialement approuvée dans son principe et son montant, mais non encore inscrite aux prévisions budgétaires 2013, est réduite de 50 000 €.

Dijon, le 22 novembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne